

SUIVI INDIVIDUEL

◆ Le public

Vous êtes en cours de démarches et avez déjà bénéficié d'une prestation de conseil (Réunion d'Information Collective, Atelier de Procédure CIF Transport, Entretien Individuel). Vous sollicitez un conseil ponctuel, des réponses précises à vos questions.

◆ Les objectifs :

Dans le cadre d'un entretien de suivi ou d'une communication à distance, la conseillère répond à vos interrogations et à vos questions et vous propose des conseils personnalisés.

◆ Les modalités :

En entretien individuel sur RDV avec votre conseillère référente (sur Clermont-Ferrand ou sur les lieux de permanence : Aurillac, Le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins) ou à distance (téléphonique, mail).

◆ L'implication demandée :

La communication de coordonnées (tél, mail).